

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3264>



10 /12/09 : le lycée d'Auxonne en grève contre la réforme des lycées !

- SNES académique de Dijon - Départements - Côte-d'Or - Echos des établissements de Côte-d'Or -



Date de mise en ligne : dimanche 13 décembre 2009

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

ça bouge à Auxonne !

18 collègues du lycée Prieur d'Auxonne, toutes tendances politiques et syndicales confondues, en grève ce jeudi 10 Décembre se sont réunis en AG au lycée.

- Ils ont rédigé un recto-verso à destination des parents , qui sera distribué vendredi 11 Décembre à l'occasion de la réunion parents profs de seconde. [cf. pièce jointe]
- Ils ont lancé une pétition pour refuser a priori les HSA et contraindre le rectorat à maintenir les postes.
- Ils ont choisi de démissionner du conseil pédagogique et en cas de désignation de boycotter les réunions.
- Ils ont commencé à signer la pétition en ligne et sur papier (lettre à Chatel).
<http://www.pascettereformedeslycees.org/>

Ils réfléchissent à des stratégies :

- le refus des HSA peut avoir un enjeu supplémentaire cette année : il peut mettre en difficulté le Rectorat, voire le Ministère, pour imposer les tâches supplémentaires contenues dans la réforme (tutorat, accompagnement etc...)
- Le conseil pédagogique, tel que la réforme l'envisage, aura des prérogatives très importantes. Sous couvert d'être un organe de consultation et de proposition, il va devenir une instance de légitimation pour un chef d'établissement qui tranchera en dernier recours.

Deux orientations se sont dégagées des discussions menées au cours de l'AG des personnels grévistes du 10-12 :

SOIT : La politique de la chaise vide : amorcée par la démission des membres actuels du conseil pédagogique. Il s'agit de refuser, en cas de désignation par le chef d'établissement, de siéger à ce conseil.

SOIT : La politique de la présence : le rôle des membres se limitera à être un relais pour l'échange d'informations entre enseignants et administration. Tout le monde est susceptible d'être désigné, il faut donc arrêter une position d'établissement sur cette question.

Pour ce faire, chacun doit se positionner clairement et nominativement, pour l'une ou l'autre solution.

Affaire à suivre !

Post-scriptum :

Tract à destination des parents en pièce jointe